



Comprendre le CFC et explorer ensemble ses usages

Séance d'information
à l'attention des Instances Bassin
28 septembre 2026 – Teams



Deux objectifs pour cette séance d'information



1. Comprendre le CFC

- ce qu'est une certification ;
- comment fonctionne le CFC ;
- ce que signifie un niveau ;
- quelles informations sont disponibles.

2. Explorons ensemble

- les usages possibles dans vos activités ;
- ce qui pourrait vous être utile ;
- ce qui faciliterait l'utilisation du CFC.

Comprendre → Explorer → Échanger

SAVE THE DATE

LES CERTIFICATIONS EN BELGIQUE ET EN EUROPE

Mieux les comprendre. Mieux les utiliser.



MATIN
#Forum

- Partager
- Comparer
- S'inspirer



APRÈS-MIDI
#Digital Lab

- Explorer
- Tester
- Contribuer



Lundi
14 décembre



Comet Meetings
Louise
Bruxelles



9h00 | Accueil
9h30 | Ouverture

Cet événement s'adresse aux professionnels de l'enseignement, de la formation professionnelle, de la validation des compétences, de l'emploi, de l'orientation et du recrutement, ainsi qu'aux partenaires européens, aux apprenants, aux travailleurs et, plus largement, à toute personne intéressée par la valorisation des certifications.



J'accepte l'invitation Outlook

Un événement organisé par l'Instance du Cadre francophone des certifications.

Numérisez le QR
ou utilisez le lien
pour participer



Inscription

sur www.cfc.cfwb.be/evenement/

COMPRENDRE LE CFC



Qu'est-ce qu'une certification ?

Une preuve qui atteste officiellement ce qu'une personne sait faire, ce qu'on attend d'elle à un certain niveau de compétence.

- **Certifications d'enseignement**
- **Certifications professionnelles**
- **Titres de compétence**

Des certifications différentes, un cadre commun

Le CFC ne positionne

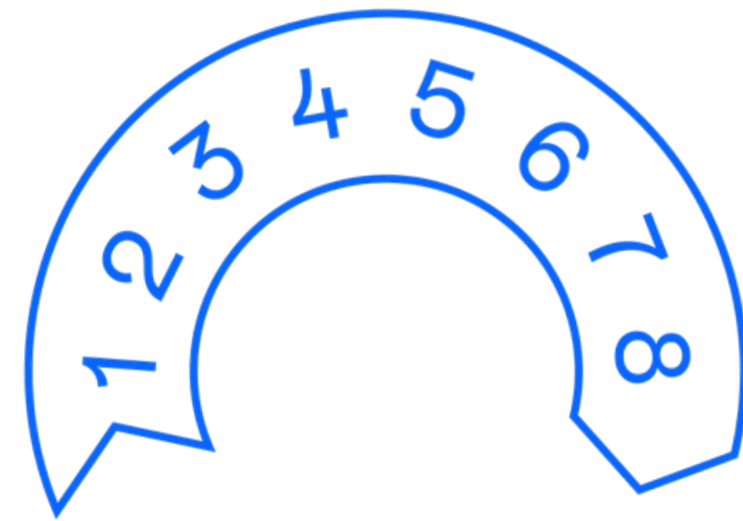
- ni une personne,
- ni un métier,
- ni une offre de formation

>>> Le CFC est un cadre commun pour rendre les certifications plus lisibles.

Types de certifications en Belgique francophone (liste non exhaustive)

Catégorie	Exemples	Autorité compétente / délivrance
Enseignement secondaire général	CESS	Ecoles de l'enseignement secondaire ou écoles de l'enseignement pour adultes
Enseignement secondaire qualifiant	Certificat de qualification / Certificat de qualification 6 / Certificat de qualification 7	Ecoles de l'enseignement secondaire ou écoles de l'enseignement pour Adultes.
Enseignement supérieur	Bachelier / Master / Doctorat / Certificat universitaire / Brevet de l'enseignement supérieur	Hautes écoles / universités
Formation professionnelle	Certificat d compétences acquises en formation / Certificat d'apprentissage / Diplôme chef d'entreprise / Diplôme de coordination et d'encadrement	IFAPME / SFPME / Forem / Bruxelles Formation
Validation des compétences	Titres de compétence	Consortium de validation des compétences

**Une certification est positionnée
sur l'un des huit niveaux du CFC à partir
des acquis d'apprentissage qu'elle atteste.**



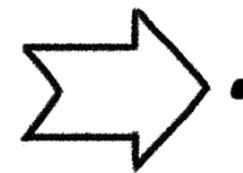
Du niveau de base
au niveau le plus avancé.



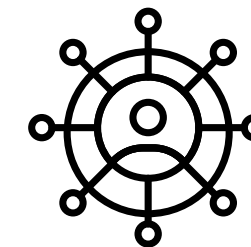
SAVOIR



SAVOI- FAIRE



**ÊTRE CAPABLE
DE RÉALISER**



**CONTEXTE /
AUTONOMIE /
RESPONSABILITÉ**

Mais que nous dit réellement un niveau ?



Des tâches simples, des situations généralement prévisibles
avec une autonomie encadrée,



Niveaux 5 à 8

Des acquis spécialisés, gestion de situations complexes.
Innovation et production de connaissances
ou de méthodes nouvelles.

Tableau des 8 niveaux du CFC

Niveau CFC/CEC	Savoirs / savoir-faire	Contexte, autonomie, responsabilité	Métaphore cuisine
1	Bases non spécifiques	Tâches simples, encadrées	Aide à casser les œufs
2	Bases d'un domaine	Tâches connues, supervisées	Suit la recette simple
3	Savoirs généraux	Choix limités, autonomie restreinte	Prépare plusieurs plats connus
4	Savoirs intégrés	Autonomie complète, contexte prévisible	Suit la recette en comprenant pourquoi

Source : Descripteurs génériques du CFC de l'Accord de coopération du 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications" www.cfc.cfwb.be/ressources/cadre-legal/

Niveau CFC/CEC	Savoirs / savoir-faire	Contexte, autonomie, responsabilité	Métaphore cuisine
5	Savoirs spécialisés	Initiative étendue, changements imprévisibles	Invente sa propre recette
6	Savoirs approfondis	Coordination et analyse	Crée un menu et dirige une équipe
7	Très spécialisés	Autonomie totale, innovation	Invente une nouvelle cuisine
8	Avancés / recherche	Création de savoirs nouveaux	Crée la science de la cuisine

Même niveau = mêmes certifications ?

NON

Deux certifications positionnées au même niveau peuvent différer par :

**leurs acquis d'apprentissage •
leur domaine • leur finalité •**

Même niveau ≠ équivalence



Les certifications délivrées par le CEFA et l'IFAPME sont-elles équivalentes ?

Exemple :

- Certifications liées au même métier : maçon
- Même niveau : 3
- Mêmes acquis d'apprentissage

MAIS

Parcours d'apprentissage ≠

- enseignement secondaire
- formation professionnelle
- validation des compétences

On ne peut pas parler d'équivalence

Certificat de compétences acquises en formation de Maçon / Maçonne Niveau CFC/CEC : 3	
Certificat de qualification de Maçon / Maçonne Niveau CFC/CEC : 3	
Certificat de qualification de Maçon / Maçonne Niveau CFC/CEC : 3	
Certificat des compétences acquises en formation de Maçon / Maçonne Niveau CFC/CEC : 3	
Titre de compétence réaliser une maçonnerie collée constituant le métier de Maçon / Maçonne Niveau CFC/CEC : 3	
Titre de compétence poser des systèmes d'égouttage et de drainage périphérique constituant le métier de Maçon / Maçonne Niveau CFC/CEC : 3	

Enseignement secondaire > Niveau 5

Enseignement supérieur > Niveau 5

**Importances
des acquis
d'apprentissage**
(savoirs / savoir-faire,
contexte, autonomie,
responsabilité)



Que faisons-nous ? | [Registre des certifications](#) | [Ressources](#) | [Évènement](#) | [FAQ](#) 

+ Enseignement

Niveau CFC/CEC

+ 5

Organisée actuellement ?

+ Oui

5 résultats ont été trouvés en 2 millisecondes. Les résultats de 1 à 5 sur 5.

Résultats par page

25

Brevet d'Infirmier hospitalier / d'Infirmière hospitalier	Niveau CFC/CEC : 5
Brevet d'Infirmier hospitalier / d'Infirmière hospitalier - orientation santé mentale et psychiatrie	Niveau CFC/CEC : 5
Certificat de qualification de Technicien / Technicienne de maintenance et diagnostic automobile	Niveau CFC/CEC : 5 
Certificat de qualification de l'Agriculteur / Agricultrice	Niveau CFC/CEC : 5 
Grade générique de Brevet de l'enseignement supérieur (BES)	Niveau CFC/CEC : 5



Gérer les cookies

Peut-on parler d'équivalence ?

- L'instance du CFC n'est pas un service d'équivalence.
- L'instance du CFC attribue un niveau permettant la comparaison des certifications.
- **Une correspondance de niveau ne constitue pas une décision d'équivalence.**

L'équivalence de diplôme :

" est une décision officielle à portée juridique prise par la DGEO qui détermine à quel niveau de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles correspond un diplôme obtenu à l'étranger.

Elle repose sur une analyse approfondie des documents scolaires (diplômes, relevés de notes, programmes, attestations, etc.).

L'équivalence garantit une reconnaissance comparable au système belge, sans élargir les droits d'accès aux études."

Comment les Titres de compétence sont-ils positionnés dans le CFC ?

Niveau CFC/CEC
+ 2
+ 3
+ 4
+ 5

Un Titre de compétence de niveau 4 n'est pas équivalent à un CESS

MAIS il est positionné au même niveau d'autonomie, de degré de complexité et de responsabilité.

Titre de compétence Concevoir et mener une action de formation avec une perspective d'amélioration continue constituant le métier de Formateur /Formatrice

Niveau CFC/CEC : 5



Titre de compétence accompagner l'employeur dans sa demande en mobilisant les techniques et les ressources adaptées du métier de Conseiller / Conseillère en emploi et insertion professionnelle

Niveau CFC/CEC : 5



Titre de compétence accompagner la personne en recherche d'emploi en mobilisant les techniques et les ressources adaptées du métier de Conseiller / Conseillère en emploi et insertion professionnelle

Niveau CFC/CEC : 5

Qui peut introduire une demande de positionnement ?

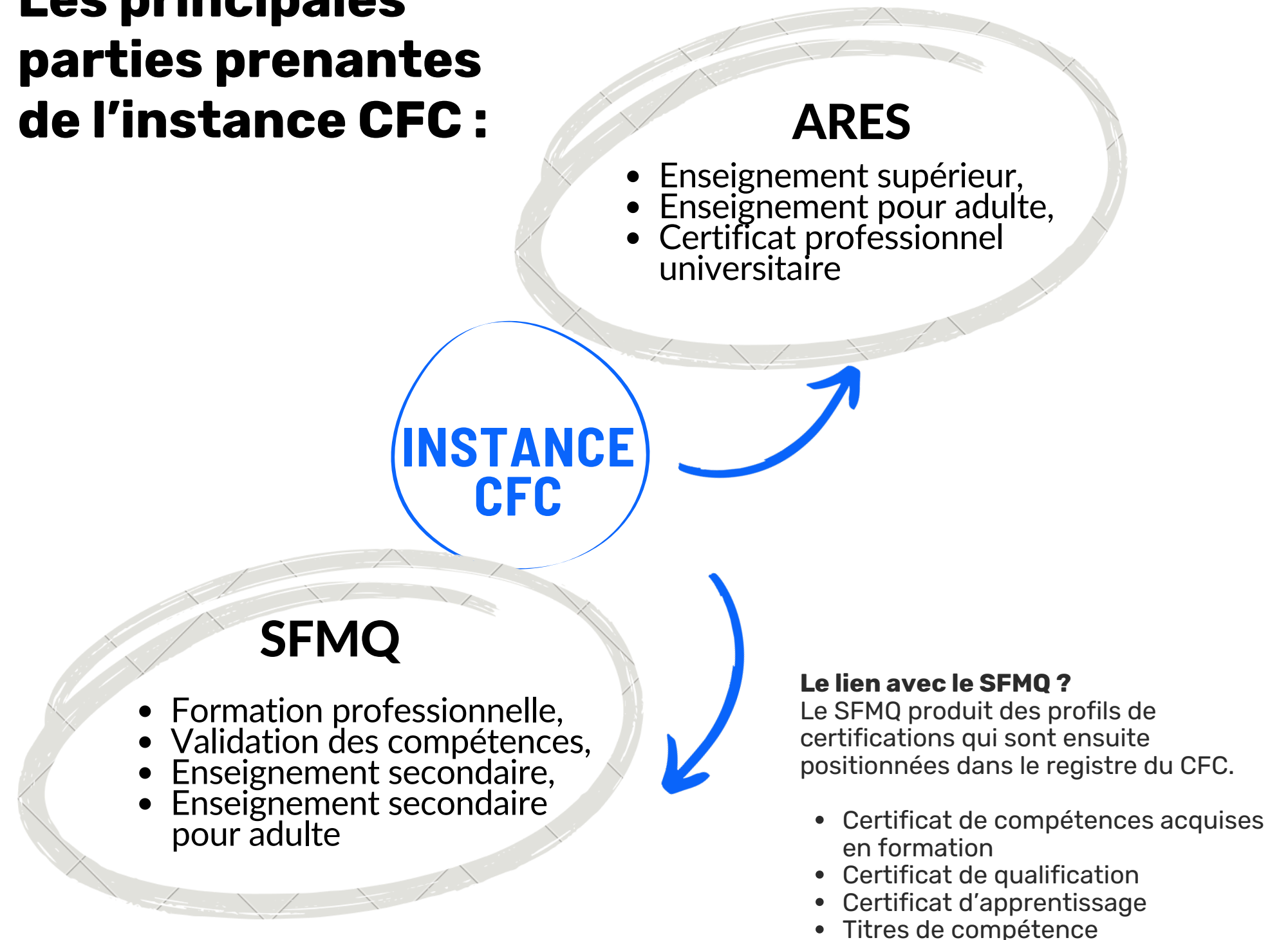
Les autorités compétentes :

"les autorités délivrant des certifications visant des formations reconnues et validées par les pouvoirs publics, à savoir les institutions publiques d'enseignement, les institutions d'enseignement subventionnées pour accomplir des missions d'intérêt public, les institutions publiques et organismes d'intérêt public (OIP) en charge de la formation professionnelle et de la validation des compétences"

Quid des parcours et des compétences développés au sein des Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) ?

Source : Accord de coopération du 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications" www.cfc.cfwb.be/ressources/cadre-legal/

Les principales parties prenantes de l'instance CFC :



Qui décide du niveau ?

Comité de direction de l'instance du CFC :

- membres issus des deux parties prenantes (4 membres de l'ARES et 4 membres du SFMQ)
- 1 expert indépendant
- 1 membre supplémentaire

Comment ?

Réception des référentiels
de la certification



Analyse en fonction des
descripteurs génériques du CFC



Décision de positionnement



**Publication dans le registre
du CFC**

Où trouver les certifications positionnées ?

Registre du CFC :

- Consultation libre et mise à jour continue
- Le registre de certifications n'est ni exhaustif, ni complet à l'heure actuelle. **Une certification non positionnée dans le registre garde toute sa valeur.**



Nouvel "outil" d'embauche des travailleurs ?

Le CFC est un repère pour les employeurs.

MAIS un niveau CFC ne crée pas d'effets de droit.

Il ne fixe pas automatiquement un barème ou des conditions de carrière.

C'est l'employeur qui détermine si une certification peut être acceptée pour répondre à une offre d'emploi.

Le CFC, un repère pour les employeurs publics : quels leviers ?

>>> Le CFC/CEC est utilisé comme repère pour l'accès à certains emplois publics à Bruxelles.

Circulaire du 26 avril 2024 relative aux nouveaux principes généraux de la fonction publique locale et provinciale
+ Annexe 1 "carrière de principe": p.36, 37, 38, 41,42. + annexe 129

- Pouvoirs locaux (Communes, CPAS et Provinces)
- Mise en application dans les offres d'emploi en 2026
- Texte légal : recommandation

p.24 "L'organisation de l'administration en niveaux est maintenue mais repose davantage sur le niveau de compétences objectivées par un diplôme, un titre de compétences ou un titre de formation professionnelle. Chaque niveau est lié à un niveau de diplôme de l'enseignement reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou à un titre de compétences ou titre de formation professionnelle délivré par un organisme reconnu par une autorité régionale, fédérale ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour objectiver le niveau de compétences ou de connaissance correspondant à un diplôme ou titre, il est fait référence à un outil : « le cadre francophone de certification » (voyez sur ce point le chapitre 6 relatif au recrutement). "

Source : www.calameo.com/read/00644346732ff4b1fbfa9

Arrêté du Gouvernement wallon du 9 mai 2019 – Code de la Fonction publique wallonne : prise en compte des certifications professionnelles

- Fonction publique régionale et communautaire : certains certificats ou titres de compétence professionnelle peuvent donner accès aux épreuves de sélection, notamment pour des fonctions de niveau C et, sous certaines conditions de niveau CFC, de niveau 2+.
- Les critères varient selon les textes et influencent différemment le recrutement, la promotion et l'évolution professionnelle des agents.

Niveau	Circulaire 2024 (à partir de la page 175)	Arrêté 2019	Différence
C	Échelle C1 : Certification professionnelle au niveau 5 dans le CFC requise.	Certification professionnelle au niveau 3 minimum dans le cadre des certifications.	La Circulaire impose un niveau 5, plus strict que le niveau 3 requis par l'Arrêté.
B	Échelle B1 : Baccalauréat ou certification au niveau 6 dans le CFC requis.	Certification professionnelle au niveau 5 minimum dans le cadre des certifications.	La Circulaire exige un niveau 6, contre un niveau 5 pour l'Arrêté, renforçant ainsi les critères.

Extrait offre d'emploi sur Talents Wallonie

gestionnaire comptable et budgétaire (m/f/x)

Votre profil

Diplôme requis :

Diplôme de base de 2e cycle (p.ex. licence, master, ingénieur commercial) ou de 3e cycle (doctorat) délivré par une université ou une haute école belge :

- dans le domaine de l'économie (par exemple : sciences économiques, sciences économiques appliquées ou sciences de gestion, sciences commerciales, sciences administratives...) ;
- dans l'orientation sciences actuarielles ou en politique économique et sociale.

OU

Certification professionnelle requise : certifications professionnelles positionnées au niveau 7 au moins d'un cadre de certification belge (vous pouvez notamment consulter le site suivant : <https://cfc.cfwb.be>) correspondant à la fonction à pourvoir.

Si vous êtes étudiant en dernière année de l'année académique 2025-2026 dans une des filières académiques précitées, vous pouvez introduire une candidature sous réserve de l'obtention prochaine du diplôme requis (délibéré en septembre 2026).

Fonction publique fédérale :

- Prise en compte des certifications professionnelles dans certaines procédures de recrutement.

Attention : il ne s'agit pas d'une règle générale donnant automatiquement accès à tous les emplois fédéraux ; la certification et le niveau requis dépendent de la fonction concernée. Les offres fédérales affichent notamment des exigences différentes selon le niveau de diplôme et la fonction.

Extrait offre d'emploi sur www.travaillerpour.be

Collaborateur Helpdesk ICT

Conditions de participation

Diplôme requis à la date limite d'inscription :

Option 1 - Sans expérience requise :

- Diplôme de l'enseignement supérieur délivré par une Haute Ecole belge, obtenu dans une section informatique, comptabilité option informatique, électronique ou programmation :
 - diplôme de l'enseignement supérieur de type court (p.ex. graduat, bachelier professionnalisant, régendat, B.E.S.)
 - diplôme d'ingénieur technicien.

Option 2 - Avec 1 an d'expérience :

- Diplôme de l'enseignement supérieur de type court (formation de base d'un cycle, p.ex. : graduat, bachelier professionnalisant) de plein exercice ou de promotion sociale
- Diplôme de candidat/bachelier de transition délivré après un cycle d'au moins deux années d'études
- Certificats attestant la réussite des deux premières années d'études de l'Ecole royale militaire
- Diplôme de l'enseignement maritime de cycle supérieur ou de l'enseignement artistique ou technique supérieur du 3e, 2e ou 1er degré de plein exercice
- Diplôme de géomètre expert immobilier, de géomètre des mines ou diplôme d'ingénieur technicien.
- Diplôme de Bachelier de spécialisation de minimum 60 crédits délivré par une université ou une Haute Ecole
- Diplôme de Brevet d'Enseignement Supérieur, minimum 120 crédits de niveau 5 délivré par l'enseignement de promotion sociale

Option 3 - Avec 2 ans d'expérience :

- Certificat délivré suite à la réussite de la 6ème année d'enseignement secondaire de plein exercice (général, technique, professionnel, en alternance, spécialisé)
- Certificat d'enseignement secondaire supérieur (général, technique, professionnel, en alternance, spécialisé) ou diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur
- Diplôme délivré suite à la réussite de l'examen visé à l'article 5 des Lois sur la collation des grades académiques
- Diplôme ou certificat de l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale, délivré après un cycle d'au moins 750 périodes de cours
- Certifications professionnelles de niveaux 3 et 4 du Cadre francophone de Certifications (CFC, VKS, CCCG)

Pouvoirs locaux bruxellois (Communes et CPAS) :

- Les titres de compétence professionnelle peuvent être valorisés dans le recrutement, la promotion et la mobilité interne, selon les règles adoptées par chaque commune/CPAS +
- Prévoir des ouvertures supplémentaires, notamment l'accès à certains emplois de niveau C avec des titres de niveaux 2 ou 3, et à certains emplois de niveau B avec un titre de niveau 4.

Point d'attention : ces possibilités ne sont pas automatiquement applicables à tous les pouvoirs locaux ; leur mise en œuvre dépend de la réglementation propre à chaque commune/CPAS.

Sources

- Bruxelles Pouvoirs Locaux – Circulaire CIRC 2022/17, « Titres de compétence professionnelle dans la fonction publique locale », 7 septembre 2023.
- Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 mai 2017 relatif aux niveaux, rangs et grades du personnel communal – notamment la possibilité de remplacer certains diplômes par un titre de compétence professionnelle.
- Bruxelles Pouvoirs Locaux – Fiche d'information sur le recrutement, la promotion et la mobilité interne du personnel communal, dans le cadre des arrêtés du 4 mai 2017.
- Bruxelles Pouvoirs Locaux – Sources légales et réglementaires : base de référence des textes applicables aux pouvoirs locaux bruxellois.

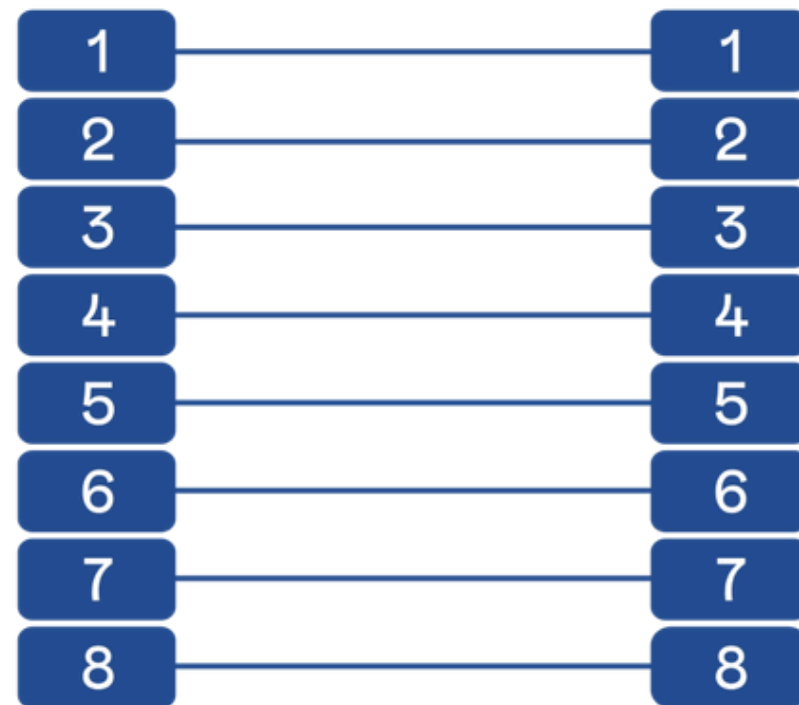
À noter : la circulaire de 2023 constitue la référence la plus récente parmi ces sources pour la mise en œuvre des titres de compétence professionnelle dans la fonction publique locale.

CEC (Cadre européen des certifications)

= Cadre européen de référence

= CFC (Belgique francophone)

CEC



CFC

Sélectionnez deux pays pour comparer les certifications nationales et voir le niveau équivalent du CEC.

Premier pays

Chosir un pays

- Autriche
- Belgium - DE
- Belgium - FR
- Belgique
- Bulgarie
- Croatie
- Tchéquie
- Danemark
- Estonie
- Finlande
- France
- Allemagne

www.europass.europa.eu/fr/compare-qualifications

Les usages du CFC

Le CFC permet de :

-  Situer une certification dans un cadre commun.
-  Rendre plus lisibles des certifications issues de systèmes différents.
-  Donner accès à des informations sur les certifications positionnées.
-  Lire leur niveau à partir d'un référentiel commun.
-  Relier les niveaux du CFC au cadre européen.

Le CFC ne permet pas de :

-  Établir automatiquement une équivalence.
-  Classer les certifications selon leur valeur.
-  Déterminer à lui seul un parcours.
-  Piloter une offre d'enseignement ou de formation.
-  Créer automatiquement des droits.

EXPLORONS ENSEMBLE

Q/R



**Merci
pour votre attention !**

**Nous restons
à votre disposition !**

- www.cfc.cfwb.be
- instancecfc@cfwb.be